

Orientation à l'université : « Le projet professionnel central, d'autres logiques prégnantes » (Igésr)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°233016 - Publié le 04/11/2021 à 16:16

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 05/11/2021 à 08:17



© Photo by Jon Tyson on Unsplash

« Bien que l'orientation dans l'enseignement supérieur se singularise par la place centrale du projet professionnel, force est de constater que celui-ci se conjugue avec d'autres logiques, plus ou moins prégnantes selon les caractéristiques des étudiants, telles que l'intérêt pour le contenu des études, ou encore les contraintes liées au parcours scolaire antérieur », déclare l'Igésr (Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche) dans son rapport thématique annuel 2020 consacré à « l'orientation de la quatrième au master » publié le 22/10/2021.

Elle appelle ainsi à « dépasser l'hypothèse de l'auto-sélection généralement avancée pour expliquer le choix des élèves défavorisés (manque d'ambition ou prise de risque), afin d'examiner également les stratégies mises en œuvre dans les milieux favorisés dont on sait qu'elles contribuent au mécanisme de renforcement pour pouvoir identifier les contextes institutionnels dans lesquels elles s'avèrent les plus décisives ».

En outre, l'inspection générale souligne que les réformes récentes des premier et deuxième cycles de l'enseignement supérieur et du lycée « confèrent un rôle majeur à la réflexion autour du continuum bac-3/bac+3, notamment pour atténuer les inégalités sociales, de genre et territoriales qui caractérisent encore les parcours dans l'enseignement supérieur et qui s'expriment notamment à travers le type de baccalauréat possédé par l'étudiant ».

Elle indique enfin que « les parcours des étudiants tendent à être de moins en moins linéaires, le principe de réversibilité conduisant à appréhender de plus en plus les réorientations comme l'expression d'une maturation du projet de l'étudiant, sans que cela soit systématiquement associé à un échec ».

Après une première synthèse par News Tank de l'ensemble du rapport de l'Igésr, et un article autour du lycée et du baccalauréat, ce troisième article présente ses observations sur l'orientation à l'université.

Des parcours diversifiés appelant une nouvelle régulation des flux d'étudiants

« L'augmentation du nombre de bacheliers, la proportion croissante en leur sein de bacheliers professionnels, associées à des capacités d'accueil insuffisantes pour accompagner ce mouvement et à la volonté de différenciation des universités dans un contexte national et international plus compétitif, ont conduit à remettre en cause la frontière traditionnellement admise entre des filières sélectionnant les étudiants sur dossier et les formations universitaires ouvertes de plein droit aux bacheliers.

La mise en place de Parcoursup, la généralisation des commissions d'examens pour l'accès dans les premières années de licence ou encore la publication d'attendus pour les formations du supérieur cristallisent ces évolutions. »

Tel est le constat de l'Igésr (Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche) qui indique « s'interroger sur les modalités retenues pour réguler les flux d'étudiants dont les parcours sont de moins en moins linéaires ».

Une meilleure prise en charge des réorientations en premier cycle

« Outre la tendance profonde à la "délinéarisation" des parcours étudiants, l'ouverture de Parcoursup semble avoir favorisé une meilleure visibilité des possibilités offertes en matière de réorientation », indique l'inspection générale.

« Là où, intuitivement, on aurait pu s'attendre à des modes de gestion privilégiant la proximité (réorientations internes, voire académiques), les établissements étant sans doute les plus à même de gérer les réorientations internes, à l'issue du premier semestre, le recours à Parcoursup semble au contraire avoir permis l'élargissement du champ des possibles induits par les nouveaux textes relatifs à la licence. »

Le rapport souligne que « les établissements connaissent mal la population des étudiants réorientés », alors même qu'« un étudiant sur trois se réoriente à l'issue de sa première année dans l'enseignement supérieur, notamment en raison du désintérêt éprouvé pour les études suivies ».

« Toutefois, et contrairement à ce qu'on aurait pu penser de prime abord, il n'y a pas de lien de causalité entre les réorientations et le fait de se trouver en situation d'échec ou de difficultés scolaires. »

L'Igésr appelle à « prendre de la distance par rapport à l'idée communément admise d'un parcours linéaire scandé par l'obtention d'un diplôme. (...) Dans l'enseignement supérieur, le "retard" peut également constituer la trace d'une forme de "maturation du projet d'orientation" de l'étudiant, la réorientation devenant progressivement une voie normale de réussite ».

Accès au master : une réflexion à mener plus tôt en licence

Le rapport note que les saisines des candidats au master sans proposition auprès des rectorats ont augmenté depuis 2017 et la mise en place de la réforme. « Mise en place à la rentrée 2017, la plateforme est passée de 2 198 saisines dites "recevables", à 3 052 en 2018, 3 365 en 2019 et plus de 8 000 à la rentrée 2020. »

« Cette augmentation est notamment due aux taux de réussite en augmentation en licence (dans le contexte de la crise sanitaire), mais aussi en large partie liée au nombre de saisines de licenciés en droit, du fait de la sortie des masters de droit du régime transitoire dit dérogatoire. »

Elle constate par ailleurs que « la généralisation d'un échelon de régulation entre la licence et le master a probablement conduit des étudiants sans perspectives claires d'accès à un master à envisager, plus tôt qu'auparavant, une entrée sur le marché du travail à l'issue de la licence ».

« Les dispositifs existants en matière d'insertion professionnelle n'ont sans doute pas encore pris toute la mesure de cette évolution puisque la licence générale ne figure pas dans les diplômes dont l'insertion professionnelle est obligatoirement mesurée, centralisée et affichée. »

Selon [Cécile Lecomte](#), présidente de la Courroie (Conférence universitaire en réseau des responsables de l'orientation et de l'insertion professionnelle) auditionnée par la mission, « la réflexion sur la poursuite en licence devrait commencer dès le quatrième semestre de la licence, soit au cours de la deuxième année. Or, il existe une vraie difficulté à sensibiliser les étudiants aux masters avant la troisième année de la licence, alors même que la transition entre la licence et le master devient un enjeu d'importance croissante ».

Une orientation dominée par les objectifs professionnels et parcours antérieurs

L'lgésr dresse deux constats en matière d'orientation des étudiants :

- « Le premier concerne les perspectives d'insertion professionnelle, qui tiennent une place centrale dans les projets des étudiants ;
- le second, la recherche d'une gestion plus fine de l'affectation des bacheliers, motivée notamment par le souci de limiter le décalage entre le profil des candidats et les attendus des formations universitaires ».

Elle note que « le projet professionnel, combiné avec l'intérêt pour le contenu des études, demeure la principale motivation invoquée pour choisir une filière (...). C'est pourquoi, l'information sur les formations de l'enseignement supérieur devrait à terme comporter, de façon systématique, non seulement l'information sur les débouchés professionnels probables, mais aussi celle concernant les services offerts en matière de stages, d'alternance et plus largement d'aide à l'emploi et à l'insertion professionnelle ».

Des choix d'orientation marqués par une « vulnérabilité » liée au milieu social

« L'ouverture de l'accès à l'enseignement supérieur à des lycéens qui jusque-là en étaient écartés et auxquels l'obtention du baccalauréat ouvre un champ de possibles inédit dans leur histoire familiale se traduit cependant à la fois par une individualisation du rapport aux études, pour lesquelles chacun est censé faire des choix responsables et personnels, et par une incertitude pouvant déboucher sur des situations diverses de vulnérabilité », indique le rapport.

« Cette vulnérabilité relative des étudiants face aux parcours de l'enseignement supérieur n'est pas sans effet sur leur capacité à faire des choix d'orientation, en fonction non seulement de l'image qu'ils ont d'eux-mêmes et de leur capacité à réussir, mais aussi du coût supplémentaire qu'engendre une poursuite d'études longues ainsi que la proximité de la formation avec le domicile. »

Face à cette situation, les acteurs universitaires expliquent qu'ils font comprendre à l'étudiant que « tout ne se joue pas dans Parcoursup et que la première année a aussi un rôle de maturation au niveau individuel comme au niveau scolaire ». Cela se traduit dans les textes — le premier semestre étant officiellement un semestre d'orientation —, mais dont « la mise en œuvre semble en revanche délicate, certains parcours restant à distance des considérations liées à l'orientation ou encore à la validation des compétences ».

Toutefois, l'inspection générale souligne que « l'appartenance sociale joue un rôle majeur dans les stratégies des lycéens en matière de recherche d'information ».

Salons d'orientation : des événements « rarement représentatifs de l'ensemble de l'enseignement supérieur »

« La massification qui a marqué l'enseignement supérieur s'est également caractérisée par l'arrivée de multiples opérateurs notamment privés, sur le marché en développement des services d'information et d'orientation, singulièrement en direction des bacheliers », indique l'lgésr qui évoque particulièrement les salons d'orientation.

Elle souligne que « si les grandes cités universitaires accueillent des salons généralistes et spécialisés (selon le type de filières ou les secteurs professionnels), les régions à faible densité d'enseignement supérieur n'accueillent que des salons généralistes. Contrairement à ce que peuvent spontanément imaginer les lycéens et les familles en quête d'information, les salons sont donc rarement représentatifs de l'ensemble de l'enseignement supérieur ».

« Cette incapacité à pouvoir choisir en connaissance de cause peut alors être exploitée dans un propos qui mêle, avec subtilité, une présentation rassurante et valorisante des formations et des "conseils" adaptés au profil du visiteur. »

La mission d'orientation au sein des universités

Le développement des SUIO (Service universitaire d'information et d'orientation) et du portage politique

Deux éléments ont bouleversé le contexte d'intervention des service universitaire d'information et d'orientation au cours des 15 dernières années, selon le rapport : « D'une part les nouvelles procédures organisant la transition entre l'enseignement secondaire et l'enseigne-

ment supérieur, et, d'autre part, l'affirmation de la mission d'insertion professionnelle des universités. »

Ces services ont ainsi été mobilisés pour « contribuer à travers leur médiation à une meilleure lisibilité de l'offre de formation et surtout à sa compréhension par les futurs étudiants comme par les différents partenaires des universités ».

Elle souligne la création de vice-présidence dédiée à l'orientation et à l'insertion, un portage politique « d'autant plus nécessaire pour conforter le lien entre les SUIO, les composantes et les différentes communautés et équipes enseignantes que, face aux traditions universitaires, le risque est réel d'une dilution ou d'un affaiblissement des activités dédiées à l'orientation au profit d'autres priorités ».

Une mission investie mais de manière inégale

L'igésr souligne que « diverses initiatives sont prises par des établissements ou des acteurs des universités pour améliorer la construction par les étudiants de leurs projets personnels et professionnels, à travers des unités d'enseignement ou modules d'accompagnement spécialisés, au sein du cursus ou via des séances spécialisées sur démarche de l'étudiant », notamment dans le cadre des projets [NCU \(Nouveaux cursus universitaires\)](#).

Toutefois, « toutes les composantes n'ont pas nécessairement saisi l'occasion des récentes réformes pour mettre en place un accompagnement de nature à permettre une éventuelle réorientation », selon le rapport.

Elle relève que certains acteurs « estiment indispensable d'intégrer la préparation du projet professionnel dans le cadre des enseignements obligatoires.

- D'une part, pour prévenir des conséquences d'un choix tardif en la matière.
- D'autre part, afin de sensibiliser les équipes pédagogiques à cette dimension qui fait explicitement partie des missions de l'université ».

D'autres pensent qu'« il y a une nécessité à mettre en place des formations pour les plus motivés, en présence des spécialistes du SUIO, mais aussi de professionnels ([Apec \(Association pour l'emploi des cadres\)](#), [ANDRH \(Association nationale des directeurs de ressources humaines\)](#), [Pôle emploi](#), etc.) », car « il demeure difficile de sensibiliser les enseignants-chercheurs au travail d'information et d'orientation vers l'enseignement secondaire ».

« La participation des enseignants-chercheurs — comme celle des enseignants dans le second degré — devient dès lors incontournable à partir du moment où l'on estime que l'accompagnement des étudiants dans l'élaboration de leur projet personnel et professionnel relève des services que l'université doit offrir aux étudiants ; processus aujourd'hui engagé avec la construction des contrats pédagogiques individuels. »

Un lien vers le secondaire à renforcer

« L'information délivrée par l'enseignement supérieur en direction de l'enseignement secondaire est aujourd'hui plus que jamais devenue un enjeu stratégique tant pour la construction du projet personnel des futurs étudiants qu'en matière d'attractivité des établissements et des formations », déclare l'igésr.

« Il s'agit d'éviter les malentendus ou les incompréhensions et ainsi de surmonter les idées reçues ; nombre d'enseignants de lycée ou de l'enseignement supérieur ayant une image respective de "l'autre" avant tout fondée sur sa propre expérience et le souvenir qu'ils en ont. »

Par exemple, si elle souligne que « la présence de psychologues de l'éducation nationale au sein des SUIO constitue généralement une demande au motif qu'ils constituent un trait d'union entre deux mondes », l'inspection générale constate que « cette présence est très hétérogène selon les académies ».



Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (igésr)

Catégorie : Divers public

Général

Date de création	Créé par le décret du 27/09/2019
Tutelles	Ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, recherche et innovation, et des sports
Implantations, dont siège	Paris (siège)
Missions et objectifs	Missions d'inspection, de contrôle, d'audit, d'évaluation, d'expertise, d'appui et de conseil dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse, de la recherche et des sports.
Chef(fe) de service	Caroline Pascal

Fiche n° 9175, créée le 30/09/2019 à 10:59

© News Tank Éducation & Recherche - 2021 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »